

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand DUFERME, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DUFERME – Mme DRAUX – Mme BLAMPAIN – M. LOCQUENEUX – Mme DOUCHET – Mme GODART – Mme PRUVOT – M. DEREK – M. GODART G – Mme MERESSE – M. BORGONJON – M. THIEFAINE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

M. PILARD ayant donné pouvoir à Mme MERESSE
Mme DELATTRE ayant donné pouvoir à Mme BLAMPAIN
M. HEBERT ayant donné pouvoir à Mme DOUCHET

Conformément à la législation en vigueur, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ; Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS ET ACTES DU MAIRE

Dél. N°4-2026-01

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire donne lecture des principales décisions qu'il a prises conformément aux délégations attribuées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T et notamment les commandes qu'il a passées à la suite de procédures réglementaires adaptées suivant la liste détaillée ci-après :

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2026

EUURL WIART JULES (02170 BARZY EN THIERACHE) pour un montant de **19 200,00 € T.T.C.**

CHANGEMENT TUYAU DE PRESSION SUR HYDROCUREUSE

CASA (59360 LE CATEAU-CAMBRESIS) pour un montant de **527,06 € T.T.C.**

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Dél. N°4-2026-02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'adoption d'un règlement intérieur est obligatoire par toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce dans le délai des six mois suivants l'installation du nouveau conseil.

Il rappelle que, lors de la précédente réunion du conseil, le projet de règlement a été distribué à chaque membre du Conseil Municipal et qu'il avait demandé de lui faire remonter les éventuelles modifications à apporter.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il propose de valider les termes de ce règlement intérieur et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du contenu du règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération,
- approuve le règlement intérieur du conseil municipal.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Dél. N°4-2026-03

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les virements de crédits qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune relatif à l'exercice 2025 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Dél. N°4-2026-04

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Sylvie DRAUX, 1^{ère} adjointe (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), délibérant sur le compte administratif 2025 dressé par Monsieur Bertrand DUFERME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; après avoir examiné l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement, Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2025 ; Les résultats de clôture d'ensemble étant identiques au compte de gestion 2025 ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif (dont un exemplaire a été transmis à chaque membre de l'assemblée avec sa convocation) et l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Les résultats étant arrêtés tels que résumés ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Solde d'exécution 2025	Résultat de clôture de 2025
Investissement	472 468,81 €	—	182 390,95 €	654 859,76 €
Fonctionnement	436 334,14 €	200 000,00 €	302 411,58 €	538 745,72 €
TOTAL	908 802,95 €	200 000,00 €	484 802,53 €	1 193 605,48 €

Étant précisé que le montant des restes à réaliser de l'année 2024-2025 a été arrêté comme suit :

Section investissement :

- dépenses : **267 115,08 €uros**
- recettes : **14 235,52 €uros**

Ces sommes étant à déduire des résultats arrêtés ci-avant.

Le détail des restes à réaliser figurant en annexe dans les documents budgétaires remis aux élus.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Dél. N°4-2026-05

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 57,

Compte tenu des résultats du compte administratif et de gestion 2025 de la commune qui présentent un excédent de fonctionnement global d'un montant de **538 745,72 €uros**,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **300 000,00 €uros**,
- Affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement (report à nouveau créateur) **238 745,72 €uros**.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026

Dél. N°4-2026-06

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Les membres du Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 40,24 %
* dont 31,72 % équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,19 %
- Taxe d'habitation : 15,46 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16,36 %

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

BUDGET PRIMITIF 2026

Dél. N°4-2026-07

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il va procéder à l'examen et au vote du budget primitif 2026.

À cet effet, chaque membre du Conseil Municipal a reçu avec sa convocation un exemplaire du projet de budget préalablement soumis à la commission des finances qui s'est réunie le 09 avril 2026.

Après avoir examiné et commenté les différents chapitres et articles ainsi que le financement des opérations d'investissement à effectuer, après avoir pris en compte les restes à réaliser de l'année 2024 et 2025 et les excédents résultant du compte administratif 2025 ainsi que l'affectation des résultats,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 dans l'ordre de sa présentation et qui s'équilibre en dépenses et en recettes (avec prise en compte des restes à réaliser 2024 et 2025) comme suit :

- section fonctionnement **2 229 269,07 €**
- section investissement (avec reprise des résultats) **1 103 480,71 €**

TOTAL 3 332 749,78 €

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

LISTE SOMMAIRE DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2026

(y compris restes à réaliser 2024 et 2025)

Dél. N°4-2026-08

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré entérinent la programmation des opérations de travaux inscrites au BP 2026 suivant détails ci-dessous :

Subventions d'équipements – autres organismes publics :

- USEDA rénovation LED place de la mairie et rue du Bourbonnais
20 801,62 € **RAR 2024**
- USEDA enfouissement rue des Cressonnières partie n°1
129 108,30 € **RAR 2025**
- Enfouissement rue des Sources partie n°2 94 202,50 € **RAR 2025**
- USEDA remplacement feux pont mairie 1 422,64 € **RAR 2025**

Subvention constructeur

- Acompte construction rue des Berceaux 3 600,00 € **RAR 2025**

Autres terrains

- Xavier LEDUC division parcelle AE 282 (Argentaine) 1 020,00 €
RAR 2025

Constructions - Hôtel de ville
Constructions - Bâtiments scolaires
Constructions - Autres bâtiments publics

- SMT travaux divers 336,10 €
- SAS MORIN - WANDERPEPEN changement moteur pompe chauffage CS 1 527,60 €
- SAS MORIN - WANDERPEPEN changement moteur ventilation et sondes climatisation cabinet médical 1 069,20 €

Installations de voirie

- DHTECH installation pour caméras RP 1 969,20 € **RAR 2024**
- LANGLOIS terrassement d'un trottoir rue des Berceaux 5 208,00 €
- LANGLOIS travaux ancienne déchèterie 5 076,00 €
- LANGLOIS réfection et création d'un demi-tour chemin du vivier 2 822,40 €
- EIFFAGE travaux plateaux surélevés rue de l'Éclaireur de Nice 13 200,00 €
- LORBAN clôture suite accident au niveau du boulo-drome 1 620,00 €
- DEVENIR EN VERMANDOIS chantier projet d'insertion calvaire rue de l'Éclaireur de Nice 8 385,82 €

Autre matériel et outillage de voirie
Matériel et outillage technique

- Illuminations 37 222,62 €
- CHRETIEN semoir à sel 1 790,00 €
- CHRETIEN balai central balayeuse 1 400,00 €

Matériel de bureau / informatique et Mobilier

- DHTECH modification réseau de l'ensemble des caméras 756,00 € **RAR 2025**
- LDLC PC accueil 1 046,24 €
- A3SYS Fourniture et paramétrage d'un switch et de deux bornes Wifi mairie 1 399,30 €

Constructions / Installations matériels et outillages techniques

- Réfection rue des Cressonnières partie n°1 450 000,00 €
- ADICA 4 230,00 € **RAR 2025**
- Bureau d'études 10 004,82 € **RAR 2025**

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

LISTE DE PRESENTATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Dél. N°4-2026-09

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Ces commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par les soins du Directeur Départemental des Finances Publiques, sur proposition du maire, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 personnes, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 personnes dont les noms suivent ci-dessous :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Monsieur DEREX Jean-Claude	retraité de l'industrie	ETREUX
Monsieur PIGACHE Daniel	retraité	ETREUX
Madame LAFOREST Françoise	commerçante	ETREUX
Monsieur BOULANGER Jean-Jacques	agriculteur	ETREUX
Madame DELATTRE Maryline	infirmière DE	ETREUX
Monsieur LOCQUENEUX Jean-Noël	retraité	ETREUX
Madame GODART Marilyne	mère au foyer	ETREUX
Monsieur MABILOTTE Quentin	commerçant	ETREUX
Madame MARA Delphine	factrice	ETREUX

DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU D'ARRONDISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » COMMUNE COMPTANT UNE POPULATION INFÉRIEURE A 5 000 HABITANTS (données INSEE 2023)

Dél. N°4-2026-10

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune connue au premier janvier 2026 **inférieure à 5 000 habitants** (recensement INSEE 2023),

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence **« Eau Potable »**,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, ayant au 1^{er} janvier 2026 une population totale inférieure à 5 000 habitants, doive procéder à la désignation pour la compétence **« Eau Potable »** d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombres de présents : 12
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- M. DUFERME : 15 voix

Est élu :

Monsieur DUFERME Bertrand

Date de naissance : 21/05/1976

Domicilié 190 rue des Cressonnières 02510 ETREUX

e-mail : bertrandludivine@cegetel.net

06-23-91-23-39

Membre du Conseil Municipal de ETREUX

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Eau potable », l'ensemble des membres au Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Madame la Sous-préfète de Vervins et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif d'AMIENS dans ce même délai.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU D'ARRONDISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »

Dél. N°4-2026-11

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** », d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

APRES AVOIR PROCÉDE AUX OPERATIONS DE VOTE

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombres de présents : 12
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- M. DUFERME : 15 voix

Est élu :

Monsieur DUFERME Bertrand

Date de naissance : 21/05/1976

Domicilié 190 rue des Cressonnières 02510 ETREUX

e-mail : bertrandludivine@cegetel.net

06-23-91-23-39

Membre du Conseil Municipal de ETREUX

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », l'ensemble des membres au Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Madame la Sous-préfète de Vervins à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif d'AMIENS dans ce même délai.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU D'ARRONDISSEMENT POUR LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

Dél. N°4-2026-12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « **Défense extérieure contre l'incendie** »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, doive procéder à la désignation pour la compétence « **Défense extérieure contre l'incendie** », d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

APRES AVOIR PROCÉDE AUX OPERATIONS DE VOTE

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombres de présents : 12
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- M. DUFERME : 15 voix

Est élu :

Monsieur DUFERME Bertrand

Date de naissance : 21/05/1976

Domicilié 190 rue des Cressonnières 02510 ETREUX

e-mail : bertrandludivine@cegetel.net

06-23-91-23-39

Membre du Conseil Municipal de ETREUX

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie », l'ensemble des membres au Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Madame la Sous-préfète de Vervins à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif d'AMIENS dans ce même délai.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE BOUÉ A L'ENTRETIEN ET AUX CONTROLES EFFECTUES PAR L'APAVE AU STADE INTERCOMMUNAL « JEAN BERGEZ » D'ETREUX – ANNÉE 2025

Dél. N°4-2026-13

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une commission paritaire composée d'élus des communes d'Etreux et de Boué a pris la décision de confier la tonte des terrains de football du stade intercommunal « Jean Bergez » situé à Etreux à l'Équipe Verte de la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise dont la commune d'Etreux est adhérente, et ce afin d'en minimiser les coûts d'entretien.

Il rappelle également que l'APAVE a contrôlé, afin de respecter les obligations des propriétaires d'installations sportives, les vestiaires (vérification réglementaire des installations électriques) et effectué les tests de charges sur les deux buts.

La participation financière des communes d'Etreux et de Boué se fait au prorata du nombre d'habitants de chaque commune (1449 habitants pour Etreux et 1320 pour Boué – Population INSEE 2023).

Le coût total des tontes selon le récapitulatif fourni par les services de la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise ainsi que les titres de recettes émis par la Trésorerie d'Hirson, s'élève pour l'année 2025 à **1 095 €uros**.

Auquel il convient d'ajouter la facture concernant la vérification des butts du Stade « Jean Bergez », mise à disposition de la NESBE durant l'hiver, facture qui s'élève à **84,00 €uros**

Monsieur le Maire propose de demander la somme de **562,04 €uros** à la commune de Boué, le reliquat soit **616,96 €uros** restant à la charge de la commune d'Etreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour demander la somme de **562,04 €uros** à la commune de Boué pour la tonte des terrains de football du stade intercommunal « Jean Bergez » ainsi que les contrôles effectués par l'APAVE.
- précise que le reliquat de **616,96 €uros** sera pris en charge par le budget communal.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA REFECTION DU CHEMIN DU VIVIER

Dél. N°4-2026-14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection du Chemin du Vivier sont en cours.

Ce chemin étant communal, il propose aux membres du Conseil Municipal de participer à hauteur de 50% du montant total des travaux, le solde restant étant à la charge des agriculteurs qui empruntent ce chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de participer à hauteur de 50 % des frais liés à ces travaux.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

TARIF CONCESSION CIMETIERE CINQUANTENAIRE POUR 1 PERSONNE

Dél. N°4-2026-15

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, des sollicitations reçues concernant la fixation d'un tarif pour l'acquisition d'une concession cinquantenaire destinée à une personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le tarif comme suit :

- Concession cinquantenaire pour une personne : 100 €

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa		X	
MERESSE Amandine		X	
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard		X	
HEBERT Laurent	X		

SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Dél. N°4-2026-16

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant les différentes demandes qui lui sont soumises,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décident l'attribution d'une subvention exceptionnelle de :

- 100 € à l'association sportive du Collège Simone Veil pour la participation d'une élève domiciliée à Etreux aux Championnats de France de Tir à l'Arc
- 150 € à l'Amicale des Porte-drapeaux
- 150 € au Comité du Souvenir Français
- 178 € à ADIF de l'Aisne

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
BORGONJON François	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
DEREX Jean-Claude	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		
PRUVOT Léa	X		
MERESSE Amandine	X		
THIEFAINE Vincent	X		
PILARD Gérard	X		
HEBERT Laurent	X		

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Dél. N°4-2026-17

Madame Christelle BLAMPAIN, responsable de la commission des affaires scolaires, annonce aux membres du Conseil Municipal que le Conseil d'école aura lieu le mardi 28 avril à 17h30.

Elle précise également les sujets qui seront abordés lors de la réunion.

Monsieur Jean-Claude DEREK lui demande pourquoi tous les membres de la commission des affaires scolaires ne sont pas invités à cette réunion.

Madame Christelle BLAMPAIN lui répond qu'elle fera remonter cette remarque à la Directrice de l'École.

En tant que responsable de la commission des Affaires Funéraires - Cimetière, informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation prochaine d'une visite sur place au cimetière.

L'objectif de cette visite est de procéder à la liste des premières concessions à reprendre.

Les membres de la commission seront invités à participer à cette visite afin de procéder à un état des lieux et à une évaluation précise.

Enfin, elle porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, qu'une carte de remerciements a été envoyée à la Mairie pour l'affection apportée lors du décès de Madame Noëlle LEGRAND.

Madame Sylvie DRAUX, responsable de la commission des fêtes et cérémonies, informe les membres du Conseil Municipal que lors de la réunion avec les membres de cette commission, qui a eu lieu le 17 avril, les points suivants ont été abordés :

- Le 08 mai : manifestation patriotique suivie d'un vin d'honneur
- Le 20 juin : La Kermesse des Écoles et la fête de la musique.

Madame Christelle BLAMPAIN, précise qu'à l'occasion de la Kermesse, des calculatrices et une clé USB seront offertes aux élèves de CM2 en souvenir de leur départ au collège.

- Le 14 juillet : le programme inclut le feu d'artifice, les jeux d'Antan, la Tournée d'Été ainsi que les Joutes Nautiques
- Concernant la Fête communale prévue en septembre, les membres de la commission des Fêtes et cérémonies, ont exprimés le souhait de rencontrer le Président de l'association « La Compagnie d'Arc ».

Cette année, la buvette tenue le samedi soir lors de cette fête, sera au bénéfice de cette association.

Il a été signalé que cette association ne propose pas de manifestations sur la commune, mais plutôt sur les communes voisines.

- en attente de la réponse des DJ's du Coin pour l'animation du bal du samedi soir.

Madame Léa PRUVOT, conseillère, demande si une inauguration d'ouverture de la fête communale est prévue cette année.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette proposition.

Enfin, les membres de la commission des fêtes et cérémonies souhaitent organiser un spectacle de fin d'année pour les enfants.

La réflexion porte sur la date, entre la Saint - Nicolas ou plutôt début décembre.

Monsieur François BORGONJON, responsable de la commission jeunesse – sports et loisirs – vie associative – tourisme, informe les membres du Conseil Municipal, qu'une réunion s'est tenue le 17 avril en présence des membres de l'association des Jouteurs.

Au cours de cette réunion, la demande de subvention adressée à la commune pour l'organisation du Championnat de France de joutes a été examinée.

Le montant sollicité s'élève à 2 500 €. Les membres de la commission jeunesse – sports et loisirs – vie associative – tourisme, proposent à l'association d'élargir ses recherches auprès d'organismes extérieurs, la commune accordant déjà une subvention de fonctionnement significative.

Monsieur le Maire suggère de demander la transmission d'un budget prévisionnel détaillé pour l'organisation de cette manifestation, afin de statuer en connaissance de cause.

Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX, responsable de la commission des travaux, informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est en attente d'une réponse de la Direction de la Voirie Départementale concernant l'état de la rue du Bourbonnais, actuellement fortement dégradée.

Madame Syvie DRAUX, responsable de la commission des informations Municipales - communications – culture, donne la parole à Madame Léa PRUVOT, membre de cette commission.

Madame Léa PRUVOT, fait part aux membres du Conseil Municipal que, lors de la réunion qui s'est tenue le 14/04 en présence des membres de la commission, les points suivants ont été abordés :

- Prochainement, les travaux de la commission se porteront sur la rédaction du bulletin municipal, avec pour objectif une parution trimestrielle. Un encart sera réservé aux citoyens afin de leur permettre de s'exprimer.
- Concernant les supports numériques, le choix s'oriente sur la page Facebook et le site internet de la commune, dont la mise en service est envisagée pour le mois de septembre. La commission invite les membres du Conseil Municipal à lui faire remonter toute remarque ou suggestion.
- Au niveau de la Médiathèque, il a été constaté un manque de lien entre les élus et l'équipe. Il est proposé de renforcer les échanges afin de mieux connaître l'offre proposée.

Monsieur le Maire souhaite la mise en place d'une permanence mensuelle, afin de favoriser les échanges avec les administrés.

Monsieur Gilles GODART, conseiller, présente aux membres du Conseil Municipal un projet d'affiche destiné à être apposé aux entrées du village. Celle-ci a pour objectif de rappeler que la vie en milieu rural implique une certaine tolérance vis-à-vis des nuisances sonores (cloches, activités agricoles, présence d'animaux...), tout en mettant en valeur les artisans locaux.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dél. N°4-2026-18

Monsieur le Maire informe qu'il procédera, ce lundi 27 avril, à la nomination de deux conseillers délégués. Leur mission sera d'assister les responsables de commissions, notamment en leur absence.

Ces conseillers percevront une indemnité mensuelle équivalente à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45 et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance désigné.

Pour copie conforme,
Etreux, le 27 avril 2026

Le Maire,
Bertrand DUFERME



Le secrétaire de séance,
Jean-Noël LOCQUENEUX